



Compte Rendu Financier 2024

**Chers membres de l'association,
Chers partenaires,**

En tant que trésoriers de l'association, nous avons le plaisir de vous présenter le rapport financier de l'exercice 2024, couvrant la période du 1er janvier au 31 décembre 2024.

L'année 2024 marque la troisième année d'activité de la CPTS Val d'Oise Centre. Jusqu'au 17 décembre 2024, elle a bénéficié d'un financement de taille 4. À partir de 2025, ce budget sera réduit de 30 % car elle passe en taille 3.

Voici les événements marquants de l'année 2024 ayant eu un impact significatif sur la comptabilité de l'association :

- Notre association porte la Maison Médicale de Garde (MMG) d'Eaubonne. Cette activité fait l'objet d'une ligne comptable spécifique et bénéficie de subventions dédiées. Cette année, elle a enregistré **un déficit de 4 189,30 €**.
- La MMG emploie toujours une salariée à mi-temps. La principale charge reste la prestation de sécurité (vigile), indispensable à chaque garde, dont le coût annuel s'élève à **60 845 € en 2024**.

Répartition des dépenses :

- Indemnisation des professionnels de santé : **117 653 €** (payés en 2024 et 2025) (28,6% des charges)
- Charges salariales : **138746 €** (33,7 % des charges)
- Frais fixes (dont vigile) : **149 910 €** (36,5 %)

Nous clôturons l'exercice 2024 avec un **résultat positif de 260 370 euros**.

Ce résultat positif s'explique par le bon déroulement des actions portées par la CPTS, ayant permis la validation de **77 % des parts variables**. Ces parts, versées l'année suivante (N+1), ne peuvent être anticipées dans les prévisions budgétaires de l'exercice en cours.

Les fonds en attente sont placés sur des comptes à terme, conformément aux recommandations du commissaire aux comptes.

Le résultat d'environ **260 370 €** sera affecté à la ligne "**autres réserves**". Cela permet de renforcer notre réserve financière, qui atteint désormais **575 000 €**, consolidant ainsi la situation financière de l'association. Les fonds propres équivalent donc à une année de l'activité et permettent d'assurer la continuité de l'association en cas d'arrêt ou de retards éventuels des subventions publiques.

Nous adressons nos plus vifs remerciements à **Monsieur Sécou Mane**, expert-comptable, pour son accompagnement précieux dans la gestion des comptes de l'association.

La plaquette comptable est disponible dans les documents de l'assemblée générale et sur le site internet de la CPTS.

Coralie Gillard et André Iannaccone

Trésorière adjointe et trésorier de la CPTS VOC